AUTORISATION DE VOIRIE - SMAEP Montbazens-Rignac

Modification du réseau public d'eau potable « route des Vignes » - Travaux réalisés par l'entreprise SRTP ALBINET 12510 DRUELLE-BALSAC -

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de permission de voirie faite par M. Alexandre TOUSSAINT SMAEP Montbazens-Rignac, en date du 12 janvier 2024, pour des travaux devant être réalisés par l'entreprise SRTP ALBINET 12510 DRUELLE-BALSAC concernant la modification du réseau public d'eau potable « route des Vignes ».
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public pendant la durée des travaux.

-ARRETE-

Article 1er - OBJET:

Une autorisation est délivrée à l'entreprise SRTP ALBINET, qui intervient pour le compte du SMAEP de Montbazens-Rignac, pour la réalisation des travaux nécessaires à la modification du réseau public d'eau potable « route des Vignes ».

Article 2 - **DURÉE**:

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable à partir du Lundi 22 janvier 2024 et pour la durée des travaux.

Article 3 - PRESCRIPTIONS GENERALES:

Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.

Article 4 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES:

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Selon les besoins du chantier, la circulation pourra être ponctuellement réduite.

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 - EXECUTION :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 16 janvier 2024.

Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire de Marcillac-Vallon